

373 - Il a commis l'adultère et pense à se suicider

question

Question : Une femme mariée a commis l'adultère , puis s'est repentit. Mais le souvenir du péché la poursuit encore et elle pense à se suicider.... Que faut-il faire?

la réponse favorite

Ibn Massoud (P.A.a) a dit : « **Le croyant voit ses péchés comme s'il se trouvait au pied d'une montagne et craint qu'elle s'écroule sur lui; le mécréant , lui , voit ses péchés comme une mouche passant devant son nez et qu'il écarte par un geste de la main** » (rapporté par la Boukhari , 6308) .

La conscience de cette femme de l'impact de son péché et son mordant sur elle constitue des signes de la foi. Cela étant , je vous prodigue les conseils que voici:

1. S'assurer de l'obtention d'un divorce légal du premier homme qui doit le lui accorder selon les normes , sinon qu'elle se rachète légalement.
2. S'assurer de la validité du contrat de mariage le liant au deuxième homme , car le mariage engageant deux personnes coupables d'adultères n'est permis qu'après leur repentir. (Se référer à la réponse de la question N°649). Si le contrat n'est pas valide , il faudra le reprendre.
3. Si la femme se repent sincèrement à Allah , regrette son acte et se décide à ne plus le commettre et retourne à Allah , Allah pardonne tous les péchés , quel que soit leur importance. Ne désespérez pas de la miséricorde divine, car n'en désespère que les infidèles. Qui en désespère autre que les égarés?
4. Se hâter d'accomplir de bonnes oeuvres , de les multiplier pour expier son péché conformément aux propos du Très Haut : «**Et accomplis la Salâ aux deux extrémités du**

jour et à certaines heures de la nuit. Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises. Cela est une exhortation pour ceux qui réfléchissent» (Coran , 11:114)

5. Reprendre une vie islamique propre fondée sur la pureté et la chasteté. Quant au suicide , elle ne constitue pas du tout une solution.C'est plutôt un des plus graves péchés et il ne fera qu'aggraver le châtement de son auteur.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Celui qui se tue en se précipitant du haut d'une montagne sera éternellement précipité en enfer. Celui qui se tue en avalant du poison continuera à s'en alimenter éternellement en enfer.Celui qui se tue en se plantant un fer tranchant dans le ventre continuera à remuer ce fer dans son ventre éternellement en enfer** » (rapporté par Al-Boukhari , 5778) .

Nous demandons à Allah le Très Haut d'assister cette femme à se repentir sincèrement ,de lui pardonner son péché et de l'accueillir dans Sa miséricorde. Il est certes proche et audiant.